



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
Séance du 2 octobre 2018

En Exercice : 15 L'An Deux Mil dix-huit,
Présents : 8 Le 2 octobre à dix-neuf heures
Votants : 11

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 septembre 2018, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Raymond PICARD, Maire.

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoint au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Monsieur Fabrice LETELLIER est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 17 juillet 2018) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

ORDRE DU JOUR

Dernières nouvelles :

1. La route du Londel :

Les travaux ont été réglés par la municipalité. Les investissements de 2015 : la salle communale et la rue du Hameau ont permis de retoucher environ 35 000 € de TVA, ce qui a permis de financer la route du Londel. L'investissement est un besoin indispensable pour la commune.

2. La Saint-Ouen :

Cette manifestation s'est très bien déroulée avec le départ de Caroline ROCTON, ancienne secrétaire.

3. La mise en place du secteur :

Le nom de notre secteur est Plaine Mer composé de 6 communes : Blainville-sur-Orne, Mathieu, Biéville-Beuville, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer et Périers-sur-le-Dan.

Notre responsable référent est Jean-Luc LAULHE, chef du service environnement de Blainville-sur-Orne.

Un nouveau véhicule nous a été fourni par la Communauté Urbaine Caen la Mer. Celui-ci a été échangé avec notre ancienne voiture.

Les communes voisines nous prêtent du matériel, comme Blainville-sur-Orne. En échange, nos employés participent à l'entretien de leur collectivité.

Pour le moment, on reçoit beaucoup de Blainville et on donne beaucoup à Mathieu.

COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 8
- VOTANTS : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Secrétaire de séance : Fabrice LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ : L'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 2 octobre 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,

Raymond PICARD



COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 8
- VOTANTS : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Secrétaire de séance : Fabrice LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Approuver le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ : L'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 2 octobre 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,

Raymond PICARD



COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 8
- VOTANTS : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Secrétaire de séance : Fabrice LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la mise en œuvre de la participation pour la protection sociale complémentaire santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) De prévoir un montant de 20 € par mois et par agent souhaitant adhérer.
- 2) De recueillir l'avis du Comité Technique pour la mise en place de cette participation.
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ à 9 voix pour, et 2 abstentions.

Fait et délibéré le 2 octobre 2018,
pour extrait conforme
Le Maire, Raymond PICARD

Transmis au représentant de l'Etat le : 2 octobre 2018
Publié le 2 octobre 2018



COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 8
- VOTANTS : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Secrétaire de séance : Fabrice LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Entretien extérieur d'une tombe dans le cimetière

Monsieur le Maire expose la demande de Madame NAVORET Paulette résidant 22 avenue Malherbe à OUISTREHAM. Cette personne souhaite faire un don de 2 000 € par chèque à la commune pour l'entretien extérieur de sa tombe au nom de NAVORET Marcel et son épouse située sur le plan du cimetière au numéro de plan A 30 et concession n° 114. L'entretien sera régulièrement assuré par la commune, en procédant notamment au nettoyage des surfaces herbées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Approuver l'entretien extérieur de la tombe A 30, Concession n°114.
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération par convention.

ADOPTÉ : L'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 2 octobre 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,

Raymond PICARD



COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 8
- VOTANTS : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MM. Lionel RIVOIRE, Alain BRUNEL, Jacques LE CARPENTIER, Fabien CAGNIARD, Rudy RUFFEL et Mmes Jocelyne ZAJEWSKI et Karine LEGRAND

Ont donné pouvoir : MM. Jacques LE CARPENTIER, Alain BRUNEL et Mme Jocelyne ZAJEWSKI

Secrétaire de séance : Fabrice LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Mise à disposition de la salle communale pour une association extérieure

Monsieur le Maire expose la demande de l'Association LES RACINES & LES AILES afin de disposer une fois par mois de la salle communale pour réaliser un projet musical de folk, blues et country.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- 1) Considérant qu'il s'agit d'une association extérieure et que la salle est occupée le mercredi, jeudi et vendredi chaque semaine, il n'est pas approuvé la mise à disposition de la salle communale pour cette association.

Vote (s) pour : 2
Vote (s) contre : 7
Abstention (s) : 2

Fait et délibéré le 2 octobre 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,

Raymond PICARD



POINTS D'ACTUALITES

Rapporteur : Le Maire

1. Lecture rapport Commissaire Enquêteur sur le PLU
2. Point sur travaux en cours
3. Point sur priorité des investissements à venir
4. Rédaction du bulletin municipal
5. Préparation du 11 novembre (centenaire)

1. Lecture rapport Commissaire Enquêteur sur le PLU :

M. le Maire nous informe que le PLU a débuté il y a 3 ans et 1 mois.

Lors de l'enquête publique, les habitants de Périers se sont manifestés et 8 remarques ont été inscrites sur les points principaux suivants :

- Activités agricoles et logements
- Article L111.3 du Code Rural
- Le corps de ferme de M. CAGNIARD et la rue du Merdray passent en zone UA
- Double déclassement du bois, celui-ci a été classé en 1940 et 1942 par l'Armée Allemande et Française
- Remontées de nappes : terrain classé zone inondable
- Réseau numérique
- Ancien presbytère
- Réseau voie douce vers BIEVILLE-BEUVILLE

Conclusion : une réunion pour le rapport final est prévue mardi 9 octobre 2018 au bureau de Caen la Mer. 15 logements sont en cours sur la commune. Et, dans ces dossiers, deux demandes déposées ont été refusées car ces dossiers n'ont pas été assez détaillés ni préparés par le pétitionnaire.

2. Points sur les travaux en cours :

- Route du Londel.
- Remplacement de la chaudière et de la toiture du local chaudière.
- Un thermostat programmable et l'installation d'un coût de 300 € sont à prévoir pour la salle communale. Le thermostat devra être posé dans un endroit inaccessible aux locataires. L'accord est donné par le Conseil.

3. Points sur priorité investissements à venir :

M. Raymond PICARD a donné à tous les conseillers un tableau concernant les investissements futurs afin qu'ils étudient les différents projets. Le choix définitif se fera d'un commun accord au prochain conseil municipal et selon les urgences à traiter.

4. Rédaction du bulletin municipal :

Mme Rachel MABIRE nous apporte l'article manquant sur l'école et la finalité du bulletin municipal se fera le vendredi 12 octobre avec Fabrice LETELLIER.

5. Préparation du 11 novembre (Centenaire) :

A l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918 la cérémonie aura lieu au cimetière de Périers sur la tombe des soldats Gustave et Auguste MESLIN.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses et Questions diverses :

- Un nouveau plan d'épandage a été reçu ce jour en mairie afin de nous montrer les nouvelles zones créées.
- Un courrier en recommandé au pétitionnaire rue de la Maison Blanche a été envoyé au sujet de sa clôture mal implantée. Sur son permis de construire la clôture est bien précisée à 0.5 m de la limite séparative. Il devra donc modifier sa clôture en conséquence.
- Rétrocession Clos du Londel, une réunion se fera mardi 16 octobre 2018.
- 9 nids de frelons asiatiques ont été déclarés et détruits par la FREDON suite aux déclarations faites en mairie pour cette année.
- Indemnité du percepteur pour l'année 2018 : 313.88 €. Pour information au conseil.
- Les services de Caen la Mer procéderont au goudronnage de reprise de voirie, rue du Hameau.
- M. Francis LETELLIER s'étonne de la mise en place de panneaux interdisant les motos et quads sur les chemins communaux. M. Fabrice LETELLIER nous informe qu'un chemin communal est aussi emprunté par des véhicules légers.
- M. le Maire nous indique que plusieurs mails ont été envoyés à l'Agence Régionale Départementale au sujet du tourne à gauche au lieu-dit « le Ponchet », et de la rue de l'Eglise, aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour et M. Raymond PICARD envisage donc d'envoyer un courrier à M. Michel FRICOUT, notre Conseiller Départemental.
- Madame Rachel MABIRE nous fait part de son mécontentement concernant le trajet des enfants se rendant à l'école de Douvres-la-délivrande ou de Biéville-Beuville en bus verts. De nombreux enfants voyagent debout, alors que la réglementation prévoit une place assise pour chaque enfant avec maintien de la ceinture de sécurité. Elle a contacté par téléphone et par mail le service correspondant et souhaite qu'un autre bus soit mis à la disposition de nos enfants. Si rien n'est fait, elle envisage de contacter la gendarmerie. De son côté, la mairie a également envoyé un mail au Bus Verts du Calvados afin de régulariser cette situation. M. MANTELET propose que soit envoyé un courrier signé de nombreux parents au Préfet.
- **Prochaine réunion du conseil municipal (avec réponse du questionnaire sur les projets d'investissements) est prévue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h ou à défaut le mardi 13 novembre 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Raymond PICARD

